Image not found or type unknown

Cohabitation sans bail avec ma femme

Par **Madi kamissoko**, le **20/02/2017** à **16:03**

Bonsoir je suis marié sans contrat.Suite à une expulsion Ma femme et mes enfants sont hébergés par par une association conventionnée qui m'empêche d'habiter avec ma femme et mes enfants au Motif que seule ma femme et mes enfants sont hébergés et sans bail et sans décision de séparation de justice et on dit que seule ma femme sans bail a droit.cette association conventionnée qui est bailleur et se trouve à Montreuil Aurore.Que dois je faire pour être avec ma femme et mes enfants hébergés.? Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés